



## Politique de gestion de la documentation

Entrée en vigueur : mars 2020

## Table des matières

Introduction.....	3
Réseau de distribution .....	3
Méthode de distribution .....	3
Quantité attribuée.....	4
Le guide touristique.....	4
Les autres documents réalisés par Tourisme Bas-Saint-Laurent .....	4
Livraison.....	4
Conclusion .....	5

## Introduction

La politique de gestion de la documentation vise à trouver l'équilibre entre les besoins des visiteurs, les demandes des entreprises membre, le réseau d'accueil et les quantités imprimées.

## Réseau de distribution

### **National et international**

Tourisme Québec et les centres Infotouriste™

Les ATR du Québec et leurs lieux d'accueil

Le Québec maritime

Les demandes de touristes

Les demandes d'entreprises et autres organismes

### **Régional structuré**

Le réseau d'accueil du Bas-Saint-Laurent

### **Membres Influenceurs Bas-Saint-Laurent**

Les entreprises membre de Tourisme Bas-Saint-Laurent qui répondent à une série de critères

### **Entreprises membre de Tourisme Bas-Saint-Laurent**

## Méthode de distribution

L'ensemble des documents imprimés par Tourisme Bas-Saint-Laurent est livré à un entrepôt de Rivière-du-Loup ou aux alentours. Pour les guides touristiques, par contre, une partie de la production est distribuée par l'Alliance de l'industrie touristique du Québec via un entrepôt commun pour toutes les régions du Québec.

Le fournisseur de Tourisme Bas-Saint-Laurent gère les envois par boîte complète. Tourisme Bas-Saint-Laurent assure les envois postaux aux particuliers ou qui ne comprennent pas de boîte complète.

## Quantité attribuée

### Le guide touristique

**Le guide touristique officiel est produit chaque année et il contient toute l'information sur la région. Nous procédons à une distribution annuelle aux endroits suivants :**

- Tourisme Québec, réseau des ATR et le Québec maritime
- Le réseau des lieux d'accueil du Bas-Saint-Laurent
- Les entreprises qui achètent un espace publicitaire
- Les demandes individuelles des touristes

**Le guide sera aussi distribué aux membres Influenceur Bas-Saint-Laurent. Cette entreprise doit répondre aux critères spécifiques suivants :**

- Avoir pignon sur rue au Bas-Saint-Laurent et accueillir des touristes
- Avoir un comptoir d'accueil
- Suivre une formation offerte par Tourisme Bas-Saint-Laurent
- Distribuer le signet du Baromètre touristique avec le guide touristique
- Fournir à Tourisme Bas-Saint-Laurent les statistiques mensuelles taux d'occupation ou achalandage des visiteurs
- Se faire évaluer par un client mystère

**Le guide sera aussi distribué aux entreprises membre de Tourisme Bas-Saint-Laurent**

Les entreprises membre de Tourisme Bas-Saint-Laurent reçoivent un guide et la Politique de gestion de la documentation une fois par année à la sortie officielle du guide.

Les membres qui en font la demande peuvent recevoir **un maximum** de 50 guides touristiques **par saison**. Un nombre supérieur est réservé aux Influenceurs Bas-Saint-Laurent.

### Les autres documents réalisés par Tourisme Bas-Saint-Laurent

Tourisme Bas-Saint-Laurent produit quelques documents spécifiques d'information – cartes, magazines, brochures, etc. La distribution de ces outils se fait de la même manière que celle du guide touristique à moins que, ces documents ne soient pas en quantité suffisante.

## Livraison

1. Le délai de livraison régionale (région : de La Pocatière à Sainte-Luce et tout le secteur Sud jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick et des États-Unis)

Le délai de livraison régionale est de deux jours à partir de la réception des bons de commande chez le transporteur.

## 2. Le délai de livraison hors région

Le délai pour les livraisons hors région est de 7 à 10 jours de calendrier à partir de la réception des bons chez le transporteur.

## Conclusion

La destination Bas-Saint-Laurent doit être pourvue de différents lieux et types d'accueil des visiteurs.

Le réseau d'accueil du Bas-Saint-Laurent doit être la référence pour la distribution de la documentation auprès des visiteurs. Le rôle n'est pas seulement de donner un document, mais de l'agrémenter d'explication et de suggestion pour faire vivre une expérience aux visiteurs.

Les membres Influenceurs Bas-Saint-Laurent offrent le petit *plus* pour un service personnalisé directement à leur entreprise et influences les visiteurs à faire des arrêts supplémentaires.

La requête de participation au projet de Baromètre touristique est essentielle pour le développement de la région. Plus nous aurons d'information sur les visiteurs et l'achalandage, nous pourrons nous améliorer.

## Réseau de distribution des documents d'information

<b>Alliance de l'industrie touristique</b>	Plan de distribution pour le réseau d'accueil provincial <b>Les lieux d'accueil touristiques des autres régions doivent passer par LEUR ATR pour commander des guides du BSL</b>
<b>Tourisme Québec et Québec maritime</b>	Selon le besoin
<b>Le réseau d'accueil</b>	Selon l'achalandage du lieu d'accueil <b>Tenue d'inventaire obligatoire</b>

## Membre de Tourisme Bas-Saint-Laurent

<b>Annonces publicitaires</b>	50 exemplaires du document où la publicité a été achetée. L'envoi se fait avant la saison estivale
<b>Influenceurs Bas-Saint-Laurent</b> *critères à respecter	L'inscription de ces entreprises se fait avant la saison estivale et hivernale. La liste est définitive pour toute la durée de la saison. TBSL livre deux boîtes (100 guides) en français et de 20 guides en anglais ainsi que la même quantité pour les signets du Baromètre. Les quantités se répètent lorsque terminées.
<b>Membres Tourisme Bas-Saint-Laurent</b>	1 guide en français en envoi général et un maximum de 50 guides par saison (estivale et hivernale)

## Autres entreprises (non membre de TBSL)

<b>Au Québec</b>	Maximum de 50 guides français et 20 guides anglais
<b>Hors Québec</b> * extrêmement rare	Sur validation de Pauline

## Demandes individuelles

Nous répondons aux demandes des touristes jusqu'à concurrence de 200 grammes/envoi pour les États-Unis et l'international et 500 grammes/envoi pour le Canada